



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par : Laurence ANNAERT  
Bureau des élections et de la réglementation générale  
Tél : 02.40.41.22.13  
Mél : pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**VU** le code électoral ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 5 mai 2022 portant convocation des électeurs les dimanches 19 et 26 juin 2022 pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de La Boissière du Doré et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

**VU** le récépissé définitif délivré le 3 juin 2022 par le préfet de la Loire-Atlantique ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRETE**

**Article 1er** : La liste des candidats à l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de La Boissière du Doré des 19 et 26 juin 2022 est arrêtée comme suit :

**LISTE TOUS POUR LA BOISSIÈRE**

- 1 - Mme GARCIA SENOTIER Catherine \*
- 2 - M. LECOINDRE Pierrick \*
- 3 - Mme BOUYER Stéphanie
- 4 - M. ROBERT Denis
- 5 - Mme CAUCHEFER Fanny
- 6 - M. CHABOT Cédric
- 7 - Mme GENTE Elodie
- 8 - M. BEHOTEGUY Thomas
- 9 - Mme BERGOT-BIENVENU Marie
- 10 - M. GRASSET Florent
- 11 - Mme AUBRON Sandrine
- 12 - M. LE BOURHIS Erwan
- 13 - Mme TERRIER ep. GAUTHIER Murielle
- 14 - M. RABASTE Jérôme
- 15 - Mme JOUSSEAUME Valérie

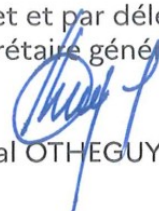
*\* également candidats aux sièges de conseillers communautaires*

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le maire de la commune de La Boissière du Doré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 3 juin 2022

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Pascal OTHEGUY